

LES EMBALLAGES À RECycler



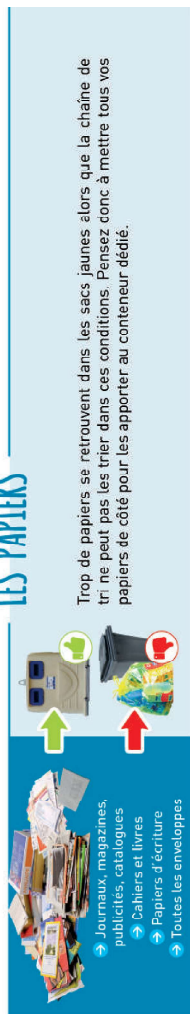
LES CARTONS : le carton et le papier sont issus de la même fibre. Pourtant, chacun est recyclé différemment. Alors mettez vos cartons dans le sac jaune afin qu'ils soient recyclés.

Les cartons mal pliés ou déchirés :
Videz, pliez bien vos cartons dans le sac jaune mais ne les déchirez pas ! Trop petits, ils sont plus difficiles à capter sur la chaîne de tri.
❌ Si vous présentez des cartons trop grands pour rentrer dans le sac jaune, seuls ceux qui seront vidés, aplatis et bien pliés (65x90cm maximum) seront collectés en porte à porte. Les plus grands ou les grandes quantités, doivent eux être apportés en déchèterie.

Bien vider impérativement les emballages mais sans les rincer :
Ne rincez pas les emballages (type bouteilles ou conserves), mais pensez à bien les vider, afin que leur contenu ne se déverse pas sur le tapis de tri et tout en protégeant les agents des souillures et odeurs.

- Les bouteilles et flacons en plastique
- Les cartons
- Les briques alimentaires
- Les emballages métalliques

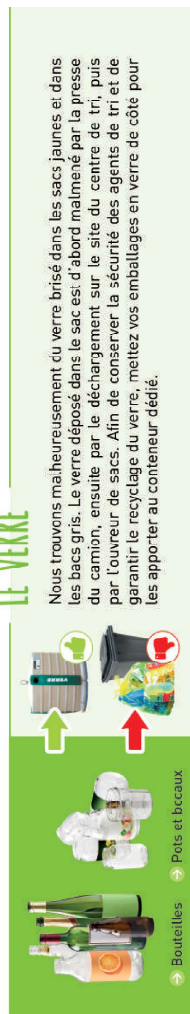
LES PAPIERS



Trop de papiers se retrouvent dans les sacs jaunes alors que la chaîne de tri ne peut pas les trier dans ces conditions. Pensez donc à mettre tous vos papiers de côté pour les apporter au conteneur dédié.

- Journaux, magazines, publicités, catalogues
- Cahiers et livres
- Papiers d'écriture
- Toutes les enveloppes

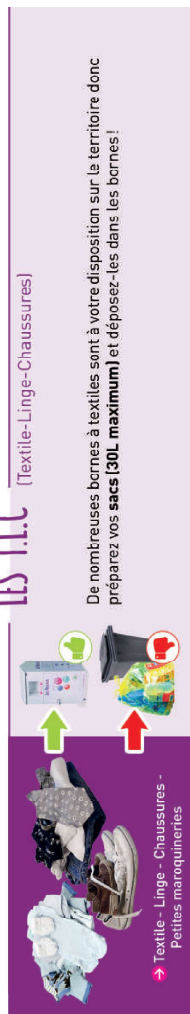
LE VERRE



Nous trouvons malheureusement du verre brisé dans les sacs jaunes et dans les sacs gris. Le verre déposé dans le sac est d'abord malmené par la presse du camion, ensuite par le déchargement sur le site du centre de tri, puis par l'ouvreur de sacs. Afin de conserver la sécurité des agents de tri et de garantir le recyclage du verre, mettez vos emballages en verre de côté pour les apporter au conteneur dédié.

- Bouteilles
- Pétis et brécards

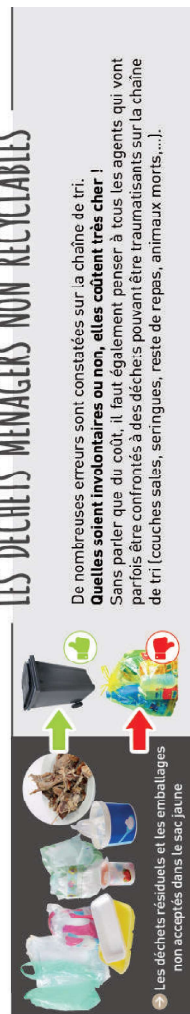
LES T.L.C. (Textile-Linge-Chaussures)



De nombreuses bornes à textiles sont à votre disposition sur le territoire donc préparez vos **sacs (30L maximum)** et déposez-les dans les bornes !

- Textile - Linge - Chaussures - Petites maroquinerie

LES DÉCHETS MÉNAGERS NON RECYCLABLES



De nombreuses erreurs sont constatées sur la chaîne de tri.
Quelles soient involontaires ou non, elles coûtent très cher !
Sans parler que du côté, il faut également penser à tous les agents qui vont parfois être confrontés à des déchets pouvant être traumatisants sur la chaîne de tri (couches sales, seringues, reste de repas, animaux morts,...).

- Les déchets résiduels et les emballages non acceptés dans le sac jaune

Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés du territoire

La commune de Parçay sur Vienne n'a pas eu le choix et a dû transférer la compétence de la collecte et du traitement des déchets ménagers à sa Communauté de communes, « **Touraine Val de Vienne** » (Anciennes communautés de communes de Sainte Maure, Ile Bouchard, Richelieu). La CCTV en a délégué la réalisation au **SMICTOM** (Syndicat Mixte Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères) comme 3 autres communautés de communes avec Touraine Val de Loire, Touraine Vallée de l'Indre et Chinon Val de Vienne.

Notre communauté de communes est donc l'une des 4 Communautés de communes locales concernées, avec 75 communes et 75500 habitants.

Les recettes de la redevance due par chaque habitant à la CCTV permettent principalement la participation au SMICTOM pour la collecte des ordures ménagères et des déchets recyclables, leur traitement (tri, valorisation énergétique, compostage) ainsi que pour la gestion de 4 déchèteries. Elle comprend également les pertes liées aux impayés, toujours importants.

La redevance a sensiblement augmenté ces derniers temps, pour couvrir notamment l'augmentation du tonnage traité, le coût croissant des déchèteries (modernisation) et l'augmentation du personnel technique. A noter que **les investissements à venir pour les déchèteries vont être importants**, avec des agrandissements, des aménagements, des déplacements pour certaines, l'amélioration de la sécurité et de l'accessibilité pour l'ensemble.

Dans ces conditions et pour modérer l'augmentation probable de la redevance, il faudrait que chacun d'entre nous limite sa production de déchets en consommant mieux, en améliorant son geste de tri à la source par le biais du compostage domestique. Les tableaux suivants donnent quelques indications importantes et instructives, notamment sur les incidences économiques de chaque geste.

Pour toutes remarques ou demandes d'informations, le 3^{ème} adjoint assiste aux réunions du SMICTOM et de la CCTV sur le sujet. N'hésitez pas à venir vers lui.